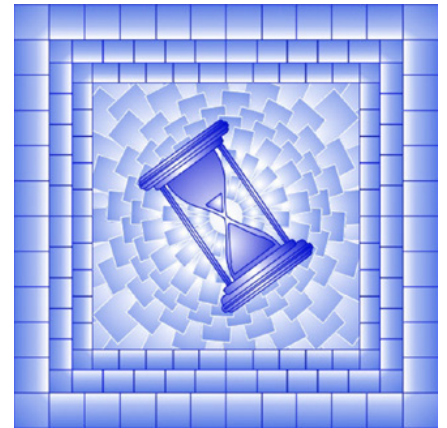


N° 62F0014M au catalogue  
ISSN 1706-7731  
ISBN 978-0-660-34862-9

## Supplément technique pour l'Indice des prix à la consommation d'avril 2020



Date de diffusion : le 19 may 2020



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca](mailto:STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- |   |                |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur   | 1-514-283-9350 |

### Programme des services de dépôt

- |                             |                |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur               | 1-800-565-7757 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2020

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

*This publication is also available in English.*

---

# Supplément technique pour l'Indice des prix à la consommation d'avril 2020

## 1. Contexte

En réponse à la COVID-19, qui a été qualifiée de pandémie le 11 mars, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi que les administrations municipales du Canada ont pris des mesures pour limiter sa propagation et en réduire l'incidence. En avril, toutes les provinces et territoires avaient déclaré l'état d'urgence de santé publique; des mesures ont été adoptées partout au pays pour limiter les déplacements des individus, ordonner la fermeture temporaire des entreprises et annoncer des programmes de report des paiements pour atténuer les répercussions financières sur les consommateurs. La collecte et la compilation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) d'avril 2020 ont été affectées par ces mesures puisque la collecte a été effectuée à distance, plutôt que sur le terrain, et des stratégies d'imputation ont dû être utilisées pour tenir compte d'un plus grand nombre de fermetures temporaires d'entreprises et de ruptures de stock de produits que d'ordinaire. Ces stratégies ont été mises en œuvre selon les lignes directrices internationales et en consultation avec d'autres organismes nationaux de statistique.

## 2. Approche générale

Les quantités contenues dans le panier de l'IPC<sup>1</sup> tiennent compte des pondérations du panier les plus récentes de la période de référence de 2017. Ces pondérations servent à estimer les quantités consommées pour l'agrégation au niveau supérieur. Bien que certaines des habitudes de dépenses illustrées par ces pondérations ont été influencées par la COVID-19, les quantités du panier de l'IPC demeurent celles du panier de 2017 pour trois grandes raisons :

- L'IPC est un indice à panier fixe. Par conséquent, ses quantités n'ont pas à être ajustées pour tenir compte d'une habitude de consommation particulière qui existe à un certain moment au cours du cycle de vie du panier;
- Il n'y a pas encore une indication claire des répercussions à long terme, si possible, de la COVID-19 sur les habitudes de consommation, ni si ces répercussions sont de nature passagère ou non;
- Aucune donnée d'enquête actuelle ne mesure l'ampleur des changements dans la consommation d'une façon assez détaillée pour le calcul de l'IPC.

Le taux de réponse global du mois de référence d'avril 2020, lorsqu'un prix observé a été reçu, a été de 82,9 %, par rapport au taux de 95,3 % enregistré en avril 2019 (tableau 1). Les prix habituellement relevés sur le terrain par les intervieweurs ont été obtenus sur Internet ou par téléphone. Les autres méthodes de relevé des prix, telles que l'utilisation des données provenant de scanner de détail, les données recueillies par moissonnage du Web et les données administratives, ont été utilisées comme elles le sont normalement.

Les prix qui n'ont pas pu être relevés en raison du grand nombre de fermetures temporaires d'entreprises et de produits en rupture de stock ont été imputés selon deux méthodes :

1. Pour une sous-composante utilisée dans le calcul de l'IPC qui n'était pas disponible pour la consommation (tel que les coupes de cheveux et les films en cinéma), la variation mensuelle des prix a été imputée au moyen d'une donnée relative d'une catégorie de produits donneuse, l'IPC d'ensemble (en excluant les catégories imputées) étant utilisé par défaut.
2. Pour un point de vente temporairement fermé ou pour une offre de produit qu'il n'a pas été possible d'observer en raison d'une rupture de stock dans des points de vente particuliers (tel que le papier hygiénique ou les produits de nettoyage ménager), les prix manquants ont été imputés au moyen de la variation moyenne des prix observés de ce produit, par région, ou à partir d'une région géographique avoisinante ou d'un autre donneur en particulier, selon le cas.

1. L'IPC utilise la formule de Laspeyres, qui est conforme au concept de panier fixe de l'IPC. Elle exprime la variation du coût, entre la période 0 et la période t, de l'achat d'un panier fixe de produits, en agrégeant les prix des produits compris dans le panier en se servant des quantités consommées de la période de référence des prix 0 comme pondérations. Statistique Canada. 2019. [Document de référence de l'Indice des prix à la consommation canadien](#), section 6.24.

**Tableau 1**

**Disponibilité des produits et des points de vente de l'IPC, prix relevés sur le terrain, au moyen de données scanner ou à partir du moissonnage du Web, avril 2020 et avril 2019**

	Pondération du panier au mois d'enchaînement	Taux moyen des offres de produit en rupture de stock		Taux moyen de points de vente en fermeture temporaire		Taux moyen de prix reçus comme prévu	
		Avril					
		2020	2019	2020	2019	2020	2019
pourcentage							
<b>Total</b>	<b>100,00</b>	<b>13,9</b>	<b>4,4</b>	<b>3,2</b>	<b>0,3</b>	<b>82,9</b>	<b>95,3</b>
Aliments et boissons non alcoolisées	16,48	11,3	1,8	1,3	0,1	87,5	98,1
Logement	27,36	9,0	2,4	5,2	0,9	85,7	96,7
Dépenses courantes, ameublement et équipement du ménage	12,80	20,2	6,2	1,9	0,2	77,9	93,6
Vêtements et chaussures	5,17	15,1	14,1	9,0	0,4	75,9	85,4
Transports	19,95	1,8	0,9	7,6	1,4	90,6	97,7
Soins de santé et soins personnels	4,79	28,6	3,0	6,4	0,1	65,0	96,9
Loisirs, formation et lecture	10,24	14,8	5,7	5,7	0,5	79,5	93,7
Boissons alcoolisées, produits du tabac et cannabis récréatif	3,21	9,3	1,9	1,1	2,8	89,6	95,3

Source : Programme des prix à la consommation.

## 2.1 Traitement des sous-composantes ayant une disponibilité limitée ou nulle aux fins de consommation

En avril, un certain nombre de produits et de services du panier de l'IPC n'ont pas pu être consommés en raison de la fermeture des entreprises non essentielles. Ces produits et services représentent 4,71 % du panier de l'IPC (tableau 2)<sup>2</sup>.

En ce qui concerne les biens et les services généralement non disponibles à la consommation en avril, la variation mensuelle des prix a été imputée à partir de l'IPC d'ensemble (en excluant les catégories imputées) de leur strate géographique. Cette approche permet de retirer de l'IPC les biens et les services qui n'ont pas pu être consommés.

Dans certains cas, on peut supposer que les dépenses des consommateurs ont été redirigées d'une façon particulière. La variation mensuelle des prix est donc imputée au moyen d'un produit donneur pour ces sous-composantes. Cette approche a été utilisée pour les boissons alcoolisées servies dans un établissement avec un permis d'alcool, où il y a des preuves que les consommateurs ont redirigé leur consommation d'alcool dans les établissements avec un permis d'alcool vers leur domicile. Dans ce cas, les boissons alcoolisées achetées en magasin ont été utilisées comme produit donneur.

Un nombre important de vols internationaux ont été suspendus en avril. Les prix relatifs à deux des cinq secteurs représentés dans l'indice du transport aérien, soit ceux des secteurs Sud et Asie-Pacifique, ont été déclarés comme manquants en raison du faible nombre de vols entre le Canada et ces destinations. La variation mensuelle des prix dans ces deux secteurs a été imputée à partir de la variation dans les trois autres secteurs (national, transfrontalier et transatlantique). Dans ces trois autres secteurs, les vols suspendus ont été exclus du calcul de l'IPC, reflétant l'approche utilisée en février et en mars.

2. La moyenne où les valeurs manquantes ont été remplacées avec la moyenne des valeurs non-manquantes est égale à la moyenne des valeurs non-manquantes.

**Tableau 2**  
**Donneurs utilisés pour l'imputation des produits et des services ayant une disponibilité limitée ou nulle à la consommation en avril 2020**

Sous-composante	Pondération de la sous-composante du panier au mois d'enchaînement (%)	Donneur
<b>Dépenses courantes, ameublement et équipement du ménage</b>		
Services de garde d'enfant	0,15	IPC d'ensemble
Services d'entretien ménager	0,31	IPC d'ensemble
<b>Transports</b>		
Transport aérien	0,35	Sous-composantes affectées ont été imputées à partir de l'indice parent (transport aérien)
<b>Soins de santé et soins personnels</b>		
Services de soins personnels	0,93	IPC d'ensemble
<b>Loisirs</b>		
Services de loisirs	0,13	IPC d'ensemble
Voyages organisés	1,21	IPC d'ensemble
Spectacles	0,35	IPC d'ensemble
Utilisation d'installations et de services de loisirs	0,62	IPC d'ensemble
<b>Boissons alcoolisées, produits du tabac et cannabis récréatif</b>		
Bière servie dans un établissement avec un permis d'alcool	0,34	Bière achetée en magasin
Vin servi dans un établissement avec un permis d'alcool	0,13	Vin acheté en magasin
Spiritueux servis dans un établissement avec un permis d'alcool	0,19	Spiritueux achetés en magasin

Source : Programme des prix à la consommation.

Une attention particulière a été accordée aux autres indices pour lesquels la disponibilité des services a été limitée ou pour lesquels la demande a changé de façon importante :

- Les restaurants offrant le service aux tables ont été fermés en avril, mais la plupart d'entre eux sont restés ouverts pour offrir des commandes à emporter;
- Les établissements offrant des services de soins dentaires et des services pour le soin des yeux ont été fermés pour les soins de routine, mais sont restés ouverts pour les soins d'urgence;
- Les centres de garde de jour et les garderies ont été fermés et n'ont pas offert de service ordinaire (sauf dans certaines provinces), mais des services d'urgence ont été offerts dans toutes les provinces;
- L'hébergement des voyageurs et les services de taxi sont demeurés disponibles, mais les mesures de distanciation physique pourraient avoir fait diminuer la demande de façon marquée.

Puisque les prix de ces services ont pu être relevés, la variation de prix est considérée comme valide aux fins de l'IPC. Ainsi, aucune imputation par donneur n'a été effectuée.

## 2.2 Traitement des points de vente temporairement fermés

De façon générale, les prix qui n'ont pas pu être relevés en raison de la fermeture temporaire de points de vente ont été exclus du calcul de l'IPC. Lorsqu'un nombre suffisant de prix ont été relevés pour produire une estimation fiable, la variation des prix a été imputée à partir de la variation mensuelle moyenne des prix relevés au sein de la même classe de produits et strate géographique.

Lorsque le nombre de prix relevés était insuffisant<sup>3</sup> pour produire une estimation fiable, la variation des prix a été imputée au moyen d'un donneur de la même classe de produits dans une strate géographique avoisinante.

Parmi les huit composantes principales, l'indice des prix des vêtements et des chaussures est celui qui a été le plus touché par la fermeture de points de vente : 11,21 % des magasins étaient temporairement fermés et il n'a pas été possible de relever des prix équivalents pour ces points de vente sur Internet ou par téléphone.

3. Lorsque le nombre de prix observés était de trois ou moins et que le taux de prix manquants était de 60 % ou plus, ou que le nombre de prix attendus était de moins de trois et qu'aucun prix n'a été relevé, il a été déterminé que le nombre de prix observés était trop faible pour produire une estimation fiable du mouvement des prix.

## 2.3 Traitement des produits en rupture de stock

Lorsque les points de vente étaient ouverts, permettant la collecte des prix, mais que les produits étaient en rupture de stock (tableau 3) et donc non disponibles pour le relevé des prix, les mouvements des prix ont été imputés principalement à partir de la variation moyenne des prix relevés au sein de la classe de produits et de la strate géographique.

**Tableau 3**

### Sous-composantes de l'IPC ayant un taux de rupture de stock de plus de 30 %, avril 2020

Sous-composante	Poids du panier au mois d'enchaînement (%)
Médicaments sans ordonnance	0,46
Cannabis récréatif	0,53
Produits pour le soin des yeux	0,32
Semences, plantes et fleurs coupées	0,29
Savon pour usage personnel	0,08
Articles de papier	0,43
Autres articles pour les soins de santé	0,16
Autres articles et accessoires de soins personnels	0,34
Produits de toilette et produits de beauté	0,58
Produits d'hygiène buccale	0,10

Source : Programme des prix à la consommation.

Une attention particulière a été accordée aux produits dont les prix sont généralement stables au fil du temps et à ceux dont le taux de rupture de stock en avril était semblable au taux de rupture de stock observé dans le passé, indiquant un impact minime de la COVID-19. Les prix de ces produits ont été, dans certains cas, reportés du mois précédent. Des connaissances spécialisées et des renseignements commerciaux ont été utilisés pour déterminer le traitement approprié.

## 2.4 Considérations supplémentaires

Certaines sous-composantes de l'IPC ont trait à des dépenses de consommation qui pourraient avoir été touchées par les programmes de report des paiements visant à atténuer les répercussions financières de la COVID-19 sur les Canadiens, comme les programmes de report des paiements du loyer ou de l'hypothèque. On ne considère pas que ces types de programmes entraînent une variation à la baisse des prix dans l'IPC. Ils ne sont donc pas pris en compte dans le calcul pour deux raisons en particulier :

- Pour la majorité des biens et services, y compris le loyer et le coût de l'intérêt hypothécaire, l'IPC suit l'approche de l'acquisition, ce qui veut dire que les prix observés pour un mois donné sont liés au coût de transaction durant la période où la propriété juridique du bien passe au consommateur<sup>4</sup>;
- À l'heure actuelle, aucun renseignement n'indique la portée réelle de ces programmes; le nombre de Canadiens qui pourraient temporairement payer des prix réduits demeure donc incertain.

Au moment de la présente publication, certaines provinces ont redémarré, à divers degrés, leur économie. De la documentation supplémentaire sera publiée si des changements sont apportés aux traitements décrits plus haut avant la diffusion de l'IPC de mai 2020.

## 3. Conclusion

La pandémie de la COVID-19 a compliqué la collecte des données et le calcul de l'Indice des prix à la consommation d'avril 2020. Les traitements décrits dans le présent document ont été mis en œuvre afin d'assurer que l'IPC demeure représentatif des prix payés par les consommateurs pour les produits et les services qui étaient disponibles aux fins de consommation en avril. L'IPC continue d'être un indicateur fiable de la variation des prix au Canada.

4. Statistique Canada. 2019. [Document de référence de l'Indice des prix à la consommation canadien](#), section 3.27.